



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

JOURNALISTES AU FORFAIT JOUR

ILS VOUS PIQUENT DES JOURS !

Les journalistes au forfait jour bénéficient, selon l'accord collectif, de 11 jours d'absence au titre des jours fériés (13 en Alsace – Moselle), sur lesquelles ils avaient, jusqu'à aujourd'hui, la main : c'est-à-dire qu'ils pouvaient les poser en bloc, dès le 1^{er} janvier.

Logiquement, ils étaient présumés planifiés tous les jours fériés en contre partie, et devaient poser un jour d'absence s'ils ne souhaitaient pas travailler.

Une logique que tous les journalistes ont intégrée, depuis des années : ils savaient qu'ils devaient être disponibles tous les jours fériés, sans que la rémunération de ce temps de travail férié ne soit majorée (sauf pour le 1^{er} mai), la contrepartie étant simplement qu'ils disposaient de 11 (13) jours d'absence à leur main.

Mais voilà qu'en catimini, la direction a changé la règle.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, ces 11 (13) jours ne sont plus crédités dans MonKiosque; la direction ne l'a communiqué aux personnels concernés que le 8 janvier, dans une note globale concernant les congés, en bas de page, comme si de rien n'était. Expliquant vouloir *faciliter* la pose des jours de congés – quelle générosité !... Quelle hypocrisie, surtout !

Tout cela alors que les journalistes finalisent ces jours-ci leurs souhaits de congés pour le 1^{er} semestre 2020 (souhaits à rendre avant le 13 janvier !)... Ils apprennent, à quelques jours de l'échéance, qu'ils perdent la main sur 11 (13) jours d'absence !

C'est inadmissible. **La direction ré-interprète unilatéralement l'accord collectif** ; elle bouleverse les habitudes de prise de congés d'une partie des salariés. Et elle a le culot de prétendre que c'est pour *clarifier, faciliter et anticiper la pose des congés* !

La réalité est qu'elle ne souhaite pas planifier les journalistes les jours fériés, pour pouvoir diminuer les équipes ces jours-là et à termes, en région, mutualiser les JT.

La réalité est qu'elle ne souhaite pas que les journalistes au forfait jour de France Télévisions puissent poser ces 11 (13) jours en bloc, pour ne pas devoir les remplacer lors d'absences pour congés longues.

La réalité est que la direction estime que les journalistes au forfait jour ne travaillent pas suffisamment de jours dans l'année, ont trop de congés et

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

d'absences qu'ils posent quand ils veulent, et ont de surcroît le culot d'être présent quand on n'a pas besoin d'eux (les jours fériés) !

La CFDT demande à la direction de revoir sa copie.

Elle n'hésitera pas, si les choses restent en l'état, à **contester devant la justice** la décision unilatérale de la direction de réinterpréter des dispositions de l'accord collectif et de modifier à sa guise la règle de prise des jours d'absence au titre des jours fériés.

La CFDT invite les autres organisations syndicales de l'entreprise à se joindre à elle dans la défense des intérêts des journalistes.

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR